



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 1^{er} octobre 2026

SÉCHERESSE : ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LE BAS-RHIN

Évolutions :

- **Le bassin versant de la « Sarre » passe en « ALERTE RENFORCÉE »,**
- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre / Plateau » revient en situation « NORMALE ».**

Pour mémoire :

- **Le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » est en « CRISE ».**
- **Le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn » est en « ALERTE RENFORCÉE ».**
- **Le Rhin reste en « ALERTE RENFORCÉE ».**
- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord » est en « VIGILANCE ».**
- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud-Est / Blind » est en « VIGILANCE ».**
- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald » est en situation « NORMALE ».**
- **La nappe « Ill Aval » est en situation « NORMALE ».**

Si la nappe d'Alsace remonte dans le Ried depuis mi-août, la situation hydrologique des cours d'eau reste très tendue du fait de l'absence de précipitations et d'un climat qui reste chaud et sec. Les prévisions météorologiques ne laissent pas entrevoir de reprise franche des précipitations sur le département.

En conséquence, le bassin versant de la « **Sarre** » passe en « **ALERTE RENFORCÉE** », alors que la nappe « **Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre / Plateau** » revient en situation « **NORMALE** ».

D'autre part, le bassin versant « **Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette** » reste en « **CRISE** ». Le bassin versant de la « **Lauter, Sauer, Moder, Zorn** » ainsi que le « **Rhin** » restent en « **ALERTE RENFORCÉE** ».

Pour la nappe, le « **Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord** » et le « **Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud-Est / Blind** » restent en situation « **VIGILANCE** », tandis que le « **Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald** » reste en situation « **NORMALE** ».

Le niveau actuel maximum d'alerte sur le département est « CRISE».

L'**arrêté préfectoral du 30 septembre 2026** portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau est disponible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur2/Secheresse-arrete-portant-limitation-provisoire-de-certains-usages-de-l-eau-dans-le-Bas-Rhin>

Chaque usager est invité à prendre connaissance de cet arrêté préfectoral et à s'informer des mesures de restriction d'eau sur sa commune en consultant le site internet VigiEau <https://vigieau.gouv.fr/>

Les états de « **crise** », « **d'alerte renforcée** » et « **d'alerte** » donnent lieu à des mesures de restriction d'usage de l'eau. Les restrictions sont précisées pour chaque usager à **l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral**.

Faire preuve de sobriété dans sa consommation quotidienne d'eau, est un **acte civique** afin de préserver, pour chacun, le bien commun précieux qu'est la ressource en eau, élément nécessaire pour les activités humaines, mais aussi pour les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent.

Contact presse

06 45 59 26 76 | pref-communication@bas-rhin.gouv.fr



Annexe 1



SÉCHERESSE

AYONS LES BONS
RÉFLEXES POUR
ÉCONOMISER L'EAU

USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Limitier les arrosages des jardins



Installer des équipements économes en eau



INDUSTRIE

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés



COLLECTIVITÉS

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers



AGRICULTURE

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements